



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231012-D2023101205-DE

11 enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2023101205

Date de la
convocation
06.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
06.10.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à François DAUBIN, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Yann GOLLION à Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT à Jean-Claude TONDU, Christian AMEUR à Dominique BAUDOIN.
Absente excusée : Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération
2023101205

Projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire-
Demande de financement Fonds vert « Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du restaurant scolaire »

Pour 14
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du restaurant scolaire,

Etant entendu l'étude de faisabilité et l'estimation du projet réalisés par le bureau d'études DELAGE Et COULIOU,

Vu les demande de financement sollicités pour ce projet :

- Soutien financier du Département du Loiret à hauteur de 17 166 € (Notification du 05.12.2022)

- Refus Préfecture DETR/DSIL 2023 (courrier du 17.03.2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à déposer un dossier Fonds vert pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du restaurant scolaire au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (*travaux réalisés sur des bâtiments communaux et visant à diminuer leur consommation énergétique*), plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| Etude | 1 920 € | Fonds vert -45.9 % | 23 090 € |
| Travaux | 44 000 € | Département -34.1 % | 17 166 € |
| Maitrise d'œuvre | 4 400 € | Autofinancement- 20% | 10 064 € |
| Total | 50 320 € | Total | 50 320 € |



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231012-D2023101205-DE



Conseil Municipal **Délibération numéro 2023101205**

Le Maire,
Florence BONDUEL.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,
Adjointe au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>